



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | BLEUET EN CORYMBE

N° 1, 8 mai 2025

Traitements herbicides localisés dans les bleuetières



Application localisée d'herbicides
Photo : Christian Lacroix, agr. (MAPAQ)

L'application de paillis dans les bleuetières forme une barrière habituellement très efficace contre les plantes indésirables. La pulvérisation d'herbicides sur l'ensemble de la surface cultivée est donc rarement nécessaire. Les travaux de désherbage sont généralement parachevés avec du sarclage ou des applications localisées d'herbicides (en bandes ou directement sur les talles de mauvaises herbes).

ATTENTION : L'équipement utilisé pour les applications localisées doit être muni d'écrans protecteurs afin de prévenir toute dérive sur les parties vertes des bleuetiers. Certaines observations indiquent que certains herbicides sont phytotoxiques même au contact des vieilles tiges lignifiées, notamment le glyphosate. De plus, le fait qu'un traitement soit localisé n'exempt pas l'utilisateur de respecter toutes les directives des étiquettes, incluant le délai avant la récolte (DAAR) applicable.

Pour aider à déterminer si ce délai sera respecté, il faut retenir que :

- Il y a environ 55 jours entre l'ouverture d'une fleur et le fruit mûr;
- Il y a environ 45 jours entre la nouaison et le fruit mûr;
- Il y a environ 30 jours entre un fruit vert (grosseur d'un petit pois) et le fruit mûr.

Ce document est une synthèse d'informations utiles. Il est important de bien lire et comprendre les étiquettes des produits avant leur utilisation. D'autres informations très utiles s'y retrouvent, notamment en ce qui concerne les mauvaises herbes ciblées, les conditions de succès et les mises en garde.

Pour en savoir plus sur le contrôle des plantes indésirables, consulter un conseiller spécialisé dans les petits fruits. La conférence suivante est également disponible : [*Le contrôle des mauvaises herbes dans le bleuet en corymbe*](#).

BIOLINK EC

Matière active : acide caprique et acide caprylique (**autorisé en agriculture biologique**).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 300 à 900 ml pour 10 litres d'eau (suggéré : 600 ml pour les petites mauvaises herbes (moins de 5 cm de hauteur), 900 pour les plus grandes mauvaises herbes (plus de 5 cm)).
Délai avant la récolte : 0 jours.

Principales mauvaises herbes ciblées : pissenlit et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Le produit est non sélectif, il agit par contact et cause le dessèchement de la partie aérienne des mauvaises herbes touchées.

Conditions de succès :

- Plus efficace si appliqué sur de petites mauvaises herbes;
- Plus efficace si appliqué lorsque le temps est chaud et sec;
- Un ou deux traitements de rappel peuvent être nécessaires puisque les mauvaises herbes vivaces peuvent reprendre leur croissance quelques jours après le traitement.

IGNITE SN

Matière active : glufosinate d'ammonium (gr. 10).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 27 à 50 ml pour 10 litres d'eau.

Délai avant la récolte : 14 jours.

Principales mauvaises herbes ciblées : produit non sélectif. Agit par contact et cause le dessèchement de la partie aérienne des mauvaises herbes touchées.

Conditions de succès :

- Efficacité plus rapide par temps chaud (>10 °C);
- Plus efficace lorsque l'humidité du sol et de l'air sont élevées.

IPCO 2,4-D AMINE 600

Matière active : 2,4-D (sel de diméthylamine) (gr. 4).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 100 à 230 ml pour 10 litres d'eau (suggéré : 100 ml).

Délai avant la récolte : 30 jours.

Principales mauvaises herbes ciblées :

- Pissenlit et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges;
- Aucune efficacité sur les graminées (pâturin, chiendent, etc.).

LONTREL 360

Matière active : clopyralide (groupe 4).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 20 à 80 ml pour 10 litres d'eau (suggéré : 50).

Délai avant la récolte : 45 jours. Ne pas appliquer dans un délai de 7 jours AVANT et APRÈS la floraison.

Principales mauvaises herbes ciblées :

- **Excellente** efficacité sur la vesce jargeau, dont la pousse annuelle se situe autour de **10 cm**;
- Efficacité bonne à moyenne sur les légumineuses (ex. : trèfle);
- Efficacité bonne à moyenne sur composés (ex. : pissenlit, matricaire, laiterons, séneçon vulgaire, chardon des champs);
- Efficacité bonne à moyenne sur certaines polygonacées (renouée liseron, petite oseille);
- Chardons, laiterons, matricaire : appliquer à partir du stade rosette, mais avant l'apparition des boutons floraux.

Conditions de succès :

- Éviter d'appliquer sur un sol sec ou en conditions de stress hydrique;
- Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance.

VENTURE L

Matière active : fluazifop-P-butyl (gr. 1).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 100 ml pour 10 litres d'eau.

Délai avant la récolte : 15 jours.

Principales mauvaises herbes ciblées :

- Efficace sur le chiendent qui atteint le stade 3 à 5 feuilles, ainsi que sur plusieurs autres graminées;
- Moins efficace sur le pâturnin;
- Aucune efficacité sur les feuilles larges.

Herbicides à base de GLYPHOSATE

Matière active : glyphosate (gr. 9).

Quantité d'herbicide dans la bouillie : 75 à 150 ml pour 10 litres d'eau (suggéré : 100).

Délai avant la récolte : 30 jours.

Principales mauvaises herbes ciblées :

- Toutes, incluant la petite oseille;
- Peu efficace sur la vesce jargeau;
- Choisir la concentration plus élevée pour le pissenlit;
- **Liseron des haies** (Hedge false bindweed) : cette mauvaise herbe très envahissante est difficile à contrôler et peut nécessiter des applications sur plus d'une année pour en venir à bout. Choisir la concentration la plus élevée. Appliquer le produit dès l'apparition des premières fleurs.

Informations complémentaires

- [Controlling perennial bindweed takes persistence](#) (en anglais);
- Fiche IRIIS phytoprotection : [Liseron des haies](#).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Christian Lacroix, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseur du sous-réseau Bleuet en corymbe ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.